Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251126-D25_133-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
25_133

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-cinq, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 26 novembre 2025**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 19 novembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 21
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 19 novembre 2025

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme DONDEL Hermina, Mme BAUDOIN Nadine, Mme FERRÉ Karine, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie, M. LEMENANT Yannick, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, Mme AOUSTIN Nathalie, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LARCHER François pouvoir à M. DENOUAL Jean, Mme FORESTIER Anne pouvoir à Mme BAUDOIN Nadine, Mme POREE Fabienne pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme CHAUVIN Adeline pouvoir à Mme DONDEL Hermina, M. GOUABLIN Raphaël pouvoir à Mme LEGROS Marie-Noële.

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine, M. LEPORT Florian.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251126-D25_133-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

25-133) DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT : TELEGESTION DES POSTES DE RELEVAGE (8) ET DEVERSOIR D'ORAGE

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe aux finances

Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Budget Primitif 2025 du service de l'assainissement,
VU l'extinction des services 2G et 3G entrainant une obsolescence des équipements de télégestion,

CONSIDERANT que le règlement des factures liées à la mise en place de la télégestion des 8 postes de relevage et des déversoirs d'orage doivent être réglés à l'imputation 2158,
CONSIDERANT que les crédits votés au compte 2158 lors du vote du budget du service de l'assainissement 2025 ont déjà été utilisés pour régler une facture de branchement eaux usées,
CONSIDERANT que le devis pour le remplacement des équipements de télégestion doit être signé avant la fin de l'année 2025 pour une mise en place dès le début de l'année 2026,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 suivante sur le budget du service de l'assainissement :

	SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses		**Recettes**	
	Diminution de crédits	**Augmentation de crédits**	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**
DI – 2315-912	- 24 000 €			
DI – 2158-912		24 000 €		
TOTAL	- **24 000** €	**24 000 €**		

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251126-D25_133-DE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO